

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/037**

**LANCEMENT SAISON CULTURELLE N° 7 – CONTRAT DE CESSION
DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « ONE MORE DANCE »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le lancement de la saison culturelle n° 7 ;

D É C I D E

- ARTICLE 1 :** de **SIGNER** un contrat de cession du droit d'exploitation avec L'Orient'artist, sis Cité Allendé 12, rue Colbert 56100 LORIENT représenté par M. Patrick MOËLO le Président, pour le spectacle « One More Dance », en plein air, le 6 septembre 2024, 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.
- ARTICLE 2 :** Le montant s'élève à 1 793,50€ TTC hors catering, restauration et hébergement.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 25 avril 2024.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
ET PUBLICATION LE

30 AVR. 2024

30 AVR. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

